

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 27 juillet 2009**

Lundi 27 juillet 2009 à 20 heures 00, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 29 juin 2009
2. Affaires économiques
 - 2.1. Pépinière d'entreprises
 - 2.2. Zones d'activités et FCTVA
 - 2.3. Zone Industrielle Koechlin – Permis d'aménager
3. Aménagement du territoire
 - 3.1. Ile du Rhin
 - 3.2. Piste cyclable : Rue du Rhin-CNPE
 - 3.3. Aménagements touristiques : Virement de crédit
4. Appel à projets de maîtrise d'ouvrage déléguée – travaux communaux
 - 4.1 – Travaux communaux
 - 4.2 - FCTVA relatif aux opérations sous mandats
 - 4.3 - Modifications du mode opératoire de la maîtrise d'ouvrage déléguée
 - 4.4 - HIRTZFELDEN : Restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Eglise
 - 4.5 –MUNCHHOUSE : Aménagement "Rue du Stade"
5. Ligne de trésorerie – Choix définitif du prestataire
6. Personnel – CNRACL
7. Transports scolaires et culturels – Attribution du marché
8. Bulletin intercommunal
9. Assemblée des communautés de France – 20^{ème} convention à Chambéry
10. Communications - Informations
11. Divers

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Président aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 29 Juin 2009 :

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009 est approuvé sans observation.

2. Affaires économiques :

2.1. Pépinière d'entreprises :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

L'acte de vente des terrains EDF au profit de la communauté de communes a été signé le 10 juillet 2009 à Fessenheim. Il concerne le terrain sur lequel se construit la pépinière

d'entreprises et l'emprise de la piste cyclable le long de la RD52. Le prix d'achat des terrains est de 9 657 €.

La commune de Fessenheim a accepté l'abattage des arbres (robiniers) côté nord de la rue de l'Europe au droit de la propriété intercommunale.

Dans le cadre de la création de la pépinière d'entreprises, le Conseil communautaire avait décidé de concourir à l'appel à projets régional « bâtiments économes en énergie ». Une étude thermique avec simulation dynamique a été réalisée pour pouvoir juger de la validité du projet. La communauté de communes est lauréate de l'appel à projets et, à ce titre, éligible à des aides financières de l'ADEME. Une convention de financement doit être signée entre l'ADEME et la communauté de communes. Elle a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation des aides financières accordées (75 002 €). Des tests de perméabilité à l'air (infiltrométrie) sont exigés sur chantier pour les projets lauréats qui souhaitent bénéficier de l'aide à l'investissement. Ils permettront de vérifier la qualité des travaux et d'effectuer les corrections pour atteindre le niveau basse consommation (BBC). Une consultation de bureaux d'études spécialisés a été lancée. Ces tests sont subventionnés à hauteur de 80 %.

Le Conseil prend acte de l'achat des terrains EDF et autorise le Président ou son représentant à engager les dépenses ainsi que les démarches nécessaires pour percevoir le montant des aides. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23137.

Observations : Le planning des travaux est respecté. Aucune interruption estivale n'est prévue. La pépinière doit encore disposer d'un nom lui permettant d'être clairement reconnue et identifiée. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de faire des propositions en la matière (l'appellation « Pépinière du Rhin » est citée).

2.2. Zones d'activités et FCTVA :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Suite au courrier du 27 février dernier de la Préfecture du Haut-Rhin en ce qui concerne les fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les zones d'activités, la communauté de communes avait sollicité le cabinet de M. SORDI, Député du Haut-Rhin, afin d'engager des démarches pour maintenir la situation antérieure. Il semble qu'aucune action probante n'ait été obtenue dans ce sens à ce jour.

Un courrier du 2 juillet 2009 de la Préfecture du Haut-Rhin confirme même que les dépenses relatives à l'aménagement ou l'extension des zones d'activités ne peuvent plus figurer au rang des dépenses éligibles au FCTVA. Il s'agit d'une activité assujettie à la TVA de plein droit qui ne peut donc en aucune façon relever du FCTVA. D'une part, ces dépenses doivent être exclues, pour l'avenir, des états justificatifs. D'autre part, le montant du FCTVA indûment perçu devrait faire l'objet d'un reversement.

En outre, la Préfecture demande de préciser les modalités selon lesquelles la TVA due à l'Etat a été acquittée lors de la vente des parcelles réalisées au titre de l'extension de la zone d'activités de la Hardt. Jusqu'à ce jour, lors du transfert de propriété au profit de l'acquéreur, la communauté de communes vendait le terrain au prix € HT. Les notaires ou les acquéreurs directement s'acquittaient du versement de la TVA. La Préfecture demande que désormais la communauté de communes, en tant qu'assujetti occasionnel, mentionne la mutation sur une

déclaration n° 942. En pratique, la communauté de communes percevra donc le prix de la vente du terrain toutes taxes comprises et reversera cette taxe à l'Etat.

Le conseil, invité à en débattre, a formulé plusieurs questions.

- **Le montant du FCTVA perçu au titre des dépenses de la seconde tranche de la Zone d'Activités de la Hardt à Blodelsheim doit-il vraiment faire l'objet d'un reversement comme le stipule la Préfecture du Haut-Rhin ? La réponse unanime des membres du Conseil est non. Le remboursement obtenu par la communauté de communes avait été validé par les Services de la Préfecture à l'origine. Il n'y a donc pas de rétroactivité à engager.**
- **Le calcul du prix de commercialisation des parcelles doit-il être revu sachant que la communauté de communes perd le bénéfice du FCTVA sur les dépenses relatives à l'aménagement ou l'extension des zones d'activités ? Cette question reste en suspend.**

et, après en avoir délibéré, autorise

le Président ou son représentant à poursuivre les démarches engagées auprès de M. SORDI, Député du Haut-Rhin, pour le maintien de la situation antérieure. Un nouveau contact avec le Cabinet de M. le Ministre Eric WOERTH a été pris par le Député le 24 juillet dernier.

2.3. Zone Industrielle Koechlin – Permis d'aménager :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de l'obtention du permis d'aménager pour l'extension de la Zone Industrielle Koechlin, la souscription d'une ligne de trésorerie destinée à garantir la réalisation et la finition des travaux de VRD a été prise au Conseil communautaire du 23 février 2009. Il s'agit de garantir la somme de 470 000 € TTC, montant des travaux restant à régler à cette date.

En outre, l'Etat demande de produire une garantie d'achèvement du lotissement. Pour ce faire, un organisme bancaire sera sollicité pour l'obtention de cette garantie.

Il est à noter que cette garantie d'achèvement, au même titre que la ligne de trésorerie, ne sera pas utilisée dans la mesure où les crédits nécessaires sont ouverts et disponibles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Président ou son représentant :

- **à prendre en charge, le cas échéant, les dépenses nécessaires. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23136.**
- **à signer les pièces relatives à l'obtention du permis d'aménager auprès de l'organisme bancaire retenu.**

Observations : Dans la Zone d'Activités Koechlin, les fouilles archéologiques préventives entreprises sur la tranche viabilisée et les futurs terrains à viabiliser n'ont donné aucun résultat probant. La communauté de communes va faire niveler l'intégralité des terrains nus de la zone. Quelques arbres ou formations boisées ont été laissés sur pied. Les opérations de réception préalable (OPR) de l'extension de la zone se tiendront le 05 août 2009. La communauté de communes enregistre une nouvelle demande de terrains de 50 ares dans la zone d'activités de la Hardt. Le dossier est en cours d'instruction.

3. Aménagement du territoire

3.1. Ile du Rhin

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

A la demande du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), une rencontre a eu lieu dans les locaux de la communauté de communes. MM. le Président et KRIEGER y ont participé.

L'objet de cette rencontre était l'évolution probable du statut actuel des Îles du Rhin, classées en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage. Les services de l'Etat réfléchiraient à modifier ce classement.

Le CSA demande qu'une réflexion s'engage avec les intercommunalités rhénanes afin de faire une proposition commune de classement des Îles du Rhin, le cas échéant. A titre d'exemple, le décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 a instauré un nouveau type de classement à étudier pour les Îles du Rhin : la réserve naturelle régionale. Pour mémoire, le classement actuel de la Petite Camargue Alsacienne, au sud du Département, est une réserve naturelle nationale. L'idée de créer un Syndicat Mixte de gestion des Iles du Rhin à l'échelle de plusieurs intercommunalités rhénanes a encore été évoquée.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité sur la remise en eau des bassins de décantation des MDPAs (Mines de Potasses d'Alsace) à Blodelsheim et Fessenheim pilotée par le CSA et financée à hauteur de 10 % par la communauté de communes, des essais de compactage et d'étanchéité ont été réalisés le 20 juillet sur six zones tests. Les premiers résultats sont positifs pour le projet. Le comité de suivi du projet se réunira à l'automne prochain pour présenter les résultats de la deuxième phase d'étude (avant-projet sommaire).

Le Conseil en prend acte.

Observations : MM. ENGASSER et BERINGER ont apporté quelques informations respectivement sur l'historique des bassins de décantation des MDPAs et sur une idée de valorisation des bords du Rhin à travers l'exemple de la commune allemande de Griesheim qui a mis sur pied une fête de l'eau avec l'aménagement temporaire d'une plage de sable fin et l'organisation d'une course sur barques à fond plat et embarcations diverses.

3.2. Piste cyclable : Rue du Rhin-CNPE

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par courrier du 20 juillet 2009, le Département du Haut-Rhin accuse réception de la demande de la communauté de communes pour la réalisation d'une piste cyclable reliant la Rue du

Rhin au CNPE le long de la RD52 (environ 800 mètres). La question est à l'étude. Il s'agit encore de savoir si c'est le Département du Haut-Rhin qui en assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du schéma départemental ou la communauté de communes. Dans ce dernier cas de figure, une demande de subvention sera faite au Département du Haut-Rhin.

Le Conseil en prend acte.

Observations : La question du projet de piste cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden est à nouveau posée. A ce titre, une réunion de travail organisée par M. Michel HABIG, conseiller général, devait avoir lieu. La date reste toujours à convenir.

3.3. Aménagements touristiques : Virement de crédit

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice président.

Pour couvrir le coût total des aménagements touristiques (ensembles tables pique-nique avec poubelles), un crédit complémentaire de 2 210 € est à inscrire à l'article 23139 par ponction à l'article 23138 du BP 2009.

Pour mémoire, ces dépenses d'investissement sont subventionnées à hauteur de 60% du montant hors taxes par le Département du Haut-Rhin dans le cadre du programme 2007 de la charte intercommunale de développement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise ce virement de crédit qui ne modifie en rien l'équilibre budgétaire.

Observations : Tous les ensembles tables pique-nique sont installés. Ils sont très prisés par les cyclistes notamment. Il est demandé aux communes de procéder régulièrement au vidage des poubelles. Pour information, l'aire de retournement, créée sur l'Île du Rhin à Fessenheim à l'occasion des festivités d'ouverture du pont de la Hardt, est souvent occupée par des campings caristes.

4. Appel à projets de maîtrise d'ouvrage déléguée – travaux communaux

4.1 – Travaux communaux :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Depuis la création de l'Essor du Rhin, les statuts de l'intercommunalité prévoient la réalisation d'opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes membres. Régulièrement, les communes sollicitent la communauté de communes à ce titre. Ces sollicitations arrivent au jour le jour et sans véritable planification.

A ce jour, 14 opérations sont ouvertes à la communauté de communes (voir tableau en annexe). Le coût total de ces opérations s'élèvent à plus de 6 000 000 d'€ TTC.

Afin de gagner en lisibilité sur la période 2010-2014 et dans le cadre de la nouvelle organisation des services de la communauté de communes, un appel à projets est lancé pour les futurs projets communaux susceptibles d'être confiés en maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes. Cet appel permettra non seulement de disposer d'une bonne connaissance des futurs projets du territoire en équipements et services, mais aussi de

contribuer, le cas échéant et sur demande de la commune, à l'optimisation du plan de financement.

Le Conseil en prend acte.

4.2 - FCTVA relatif aux opérations sous mandats :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par courrier du 27 février dernier, la Préfecture du Haut-Rhin informe du non remboursement de la TVA pour les opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage déléguée (comptes 458). Le délai d'application de cette requête est arrêté au 30 septembre 2009. Aussi, pour toutes les conventions de mandats établies entre les communes concernées et la CCER après cette date, les travaux ne seront plus éligibles au FCTVA.

La conséquence directe pour les communes est l'augmentation de leur participation résiduelle, puisque mathématiquement augmentée du montant de la TVA non remboursée à la communauté de communes. Cette situation est inacceptable et incohérente avec les mesures prises dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à poursuivre les démarches engagées auprès de M. SORDI, Député du Haut-Rhin, pour le maintien de la situation antérieure.

4.3 - Modifications du mode opératoire de la maîtrise d'ouvrage déléguée :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Une rencontre relative au toilettage de l'ensemble des comptes de tiers a eu lieu entre les services de la communauté de communes et ceux du Trésor Public de Blodelsheim. Quelques mises au point sont à intervenir et seront présentées lors d'un prochain Conseil.

En outre, à l'instar de ce qui se pratique avec le Département du Haut-Rhin dans le cadre des conventions tripartites, un quitus sera dorénavant demandé aux communes à l'achèvement de l'opération (voir schéma en annexe).

En d'autres termes, le Conseil communautaire devra déclarer l'opération soldée (après réception des travaux, levées des réserves et des retenues de garantie, encaissement des subventions et de la participation communale voire toute autre démarche administrative jugée nécessaire) et demander l'approbation au conseil municipal de la commune concernée.

Cette démarche permettra à la commune, d'une part, de retirer la maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la communauté de communes et, d'autre part, d'intégrer les biens dans le patrimoine communal. Elle clôturera le mode opératoire de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil en prend acte.

4.4 - HIRTZFELDEN : Restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Eglise :

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-Président.

Par délibérations successives du 17 novembre 2008 et du 30 mars 2009, la communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Eglise à Hirtzfelden, retenu un maître d'œuvre et approuvé, à des fins de diagnostics plus poussés, les premiers travaux de retrait de plâtres confiés à l'entreprise BITZBERGER pour un montant de 1 033,24 € TTC.

L'estimatif transmis par la commune fait apparaître des travaux de remise en état éventuels estimés avant analyse approfondie à 19 136 € TTC.

Aussi afin de permettre le paiement de ces prestations, il convient de créer l'article 458130 au budget primitif 2009 et d'y ouvrir les crédits nécessaires en dépenses et en recettes à concurrence de 25.000 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture de ces crédits.

4.5 – MUNCHHOUSE : Aménagement "Rue du Stade" :

Une réunion entre la commune de Munchhouse, la communauté de communes et le maître d'œuvre aura lieu le 11 août à 16 heures en Mairie dans le but de trouver des solutions aux désordres constatés dans le cadre de l'aménagement du carrefour du stade (évacuation eaux pluviales notamment).

Le Conseil en prend acte.

5. Ligne de trésorerie – choix définitif du prestataire

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Par décision du 29 juin dernier, le Conseil communautaire autorisait la création d'une ligne de trésorerie de 300 000 €. La communauté de communes a sollicité trois organismes bancaires (DEXIA, Crédit Agricole et Crédit Mutuel).

Après prise de connaissance et analyse des offres, il est constaté que la proposition commerciale du Crédit Mutuel est la mieux disante avec un taux d'intérêt T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire – au jour le jour entre banques) augmenté d'une marge de 0,85 point, soit un total de 1,5331 % (valeur juin 2009). Les frais de dossier s'élèvent à 300 € TTC. Le virement est effectif depuis le 23 juillet 2009.

Le Conseil en prend acte.

Observations : Suite à la demande de la communauté de communes, la Préfecture du Haut-Rhin accorde par courrier daté du 21 juillet 2009 le versement d'avances sur le produit des impositions directes (4/12^{ème}).

Ce versement sera effectif vers le 20 août prochain (562 860 €).

6. Personnel – CNRACL

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Mme Marie-Claude BRECHBIEHL demande la validation de services CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) pour les périodes d'emploi au sein de nos services du 18/04/2005 au 28/02/2006 en tant que non titulaire affiliée à l'IRCANTEC.

La somme réclamée à l'employeur s'élève à 383,82 € pour cette période.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la prise en charge de cette contribution aux charges patronales pour 383,82 € pour les périodes indiquées à verser à la CNRACL. Les crédits sont à prendre à l'article 6218 du BP 2009.

7. Transports scolaires et culturels – saison 2009/2010 – attribution du marché

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente.

Comme chaque année, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour le transport des scolaires des écoles élémentaires des communes vers la piscine et la salle de sports de Fessenheim.

Quatre autocaristes ont envoyé une offre :

- Car Est à Habsheim,
- Kunegel Kangourou à Illzach,
- Kunegel à Colmar
- KGBUS à Ostheim (prestataire actuel).

Après prise de connaissance et analyse des offres, il est constaté que la société KG BUS est la mieux disante avec un prix de 64,00 € TTC par navete (63,35 € TTC en 2008/2009), soit une augmentation de 1,01%. Une condition suspensive est ajoutée au contrat, à savoir que la totalité des bus effectuant les transports scolaires devront obligatoirement être équipés de ceintures de sécurité.

Par ailleurs, les coûts des transports pour les autres sorties projetées (culturelles, sportives et de loisirs) sont nettement avantageux chez le même prestataire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ordre de service et toutes les pièces relatives au marché avec la société KG BUS pour la saison 2009/2010 et à prendre en charge le coût des prestations à l'article 6247 des budgets 2009 et 2010.

8. Bulletin intercommunal

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le 10^{ème} numéro du magazine Essor du Rhin devrait paraître fin septembre. Il reprend par compétence tous les projets en cours et fait le bilan de certaines actions passées.

Un appel est lancé aux élus qui souhaitent aborder l'un ou l'autre sujet dans ce nouveau numéro. Le rendu des articles à Mme Emmanuelle PARANT devra se faire au plus tard fin août.

Quelques thèmes sont d'ores et déjà évoqués :

- nouvelles aires de pique nique, bilan point Info, itinéraires cyclables
- chemin de Compostelle
- CSA : bassins MDPA
- déchets : bilan 2008 (graphiques du rapport annuel)
- explicatif logos écologiques
- petite enfance : reparler de nos crèches
- les Molènes : point sur les travaux
- Nouvelles entreprises....

Par ailleurs, Monsieur le Président souhaite réaliser un sondage d'opinions sur la communauté de communes auprès des habitants (le dernier sondage date de l'été 2005). Un questionnaire sera élaboré et une stagiaire vacances pourrait interviewer les habitants à l'entrée du supermarché de Fessenheim (autorisation à demander).

Le Conseil en prend acte.

9. Assemblée des communautés de France – 20^{ème} convention à Chambéry

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Une délégation d'élus et de techniciens se rendra à la 20^{ème} Convention Nationale de l'ADCF qui se tiendra cette année à Chambéry du 1^{er} au 2 octobre prochains. Compte tenu de l'intérêt que présentent les travaux de l'Assemblée des Communautés de France dans le cadre de l'évolution actuelle de l'intercommunalité, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (inscription, déplacement aller-retour entre Fessenheim et Chambéry, restauration et hébergement).

Le programme prévisionnel de la 20^{ème} Convention de l'ADCF est distribué aux personnes intéressées.

A ce jour, la délégation est composée de 7 personnes :

- Trois élus : MM. Pierre ENGASSER, Henri MASSON et André ONIMUS.
- Quatre membres du personnel : Mmes Carole FRITZ et Emmanuelle PARANT et MM. Thomas GRUNENWALD et Fabrice KRIEGER.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise

- **le déplacement de la délégation les 1^{er} et 2 octobre 2009 à Chambéry**
- **à prendre en charge les frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement**
- **à prendre les crédits nécessaires aux articles 6184 et 6251 (personnel) et 6532 (élus).**

Observations : Pour mémoire, le congrès des maires de France se tiendra les 24 et 25 novembre prochains.

10. Communications – Informations

BA 132 : M. ZIMMERLE a assisté à la dernière réunion de pilotage du projet de reconversion du site (10 juillet 2009 à la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar). Les éléments de la présentation faite sont disponibles à la communauté de communes. La constitution d'une société d'économie mixte (SEM) est à l'étude pour la gestion future du site qui combinera plusieurs usages (militaires et civils).

Projet de piscine : Le comité consultatif piscine se réunira le 25 août 2009 à 18 heures (analyse des offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage). Une réunion pour échafauder le plan de financement avec la commune de Fessenheim est prévue durant la seconde quinzaine du mois d'août.

Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon : Le Pays RVGB réfléchit à l'opportunité de mettre en œuvre un plan climat. Pour se faire, il souhaiterait procéder à l'embauche d'un(e) chargé(e) de mission pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la réduction des gaz à effet de serre (ex. : création d'un espace info-énergie, consultation pour la réalisation de diagnostics thermiques des bâtiments publics, etc.). Rappel : le 8 juillet dernier une réunion spécifique s'était tenue à la communauté de communes. Les éléments de la présentation faite sont disponibles à la communauté de communes. La carte touristique vient d'être éditée. Les communes disposeront de plusieurs centaines d'exemplaires à disposition des habitants et touristes.

Coopération intercommunale : Le SIVOM du Pays de Brisach passe en communauté de communes au 1^{er} janvier 2010. La commune de Balgau ne pourra plus être membre de deux intercommunalités à fiscalité propre. Afin de l'aider dans son choix, elle va procéder à une consultation publique par voie de référendum le 13 septembre 2009.

Plate-forme d'Initiative Locale – Colmar Centre Alsace Initiative : Suite à l'Assemblée Générale de l'association, la communauté de communes a été destinataire du rapport d'activités 2008.

EPAD « Les Molènes » : Dépôt du permis de construire effectué le 21 juillet 2009 pour l'extension et la remise aux normes de l'établissement.

Fréquentation Point I : Bonne fréquentation. Point complet fin août

Football Club Hirtzfelden : Par courrier du 2 juillet 2009, le FC Hirtzfelden adresse ses remerciements pour la subvention intercommunale versée pour la formation de la section jeune du club.

Taxe professionnelle (TP) : Par courrier du 23 juillet 2009, la Direction Générale des Finances Publiques informe que le montant de la participation 2009 mise à la charge de la communauté de communes est nul (état 1259). En effet, la communauté de communes n'a pas augmenté le taux de TP par rapport au taux de référence depuis la mise en place du plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée (PVA).

11. Divers

11.1. Diverses communications : M. le Président donne encore connaissance de diverses communications.

- Invitation à la rencontre franco-allemande des maires : lundi 31 août à 16 h à Breisach am Rhein.
- Invitation à l'inauguration de la pépinière Florival, de l'extension de la Zone d'Activités Florival et du salon de l'artisanat et des métiers de la communauté de communes de la Région de Guebwiller le 25 septembre 2009 à 16 h 30.
- Le compte-rendu de la réunion sur la nouvelle contractualisation des politiques du Département du Haut-Rhin est parvenu à la communauté de communes. Une fiche projet type est à remplir d'ici l'automne par projet identifié sur le territoire. Les porteurs de projets peuvent être multiples (communes, intercommunalités, associations). L'invitation à participer à la prochaine rencontre est déjà lancée. Date précise à suivre.
- M. JEANDEL, commandant, interviendra en préambule du Conseil communautaire du 31 août prochain sur la création d'un peloton de gendarmerie affectée à la surveillance du CNPE
- M. SCHLATTER, chef de Brigade de la Gendarmerie de Blodelsheim, viendra se présenter avec son adjoint au Conseil communautaire du mois de septembre.

Observations : Les conseils communautaires du 31 août et du 28 septembre 2009 débiteront à 19 h 30. Les conseillers sont invités à en prendre bonne note.

11.2. Tour de table :

M. François BERINGER indique que le Département du Haut-Rhin a adressé un courrier à la commune de Blodelsheim ainsi qu'à celle de Fessenheim pour les aviser de la suppression des arbres le long de la RD 468 entre les deux communes.

M. Etienne SIGRIST donne la date du prochain comité consultatif « piscine » : le 25 août 2009 à 18 h.

M. Frédéric GOETZ informe des modalités de fonctionnement du nouveau dépôt intercommunal de déchets verts, bois et gravats à Fessenheim. Celui-ci est à la disposition de tous les habitants de la communauté de communes. Les horaires d'ouverture sont le samedi de 9 h à 12 h, à compter du 8 août 2009.

M. Jean GOETZ remercie les services de la communauté de communes ainsi que le journal L'ALSACE pour l'annonce de la rencontre organisée à Rumersheim-le-Haut sur le thème de la crise (débat constructif et fort intéressant). Il propose aussi que la communauté de communes lance une nouvelle campagne de photographies aériennes sur le territoire. Pour finir, il trouve regrettable qu'en temps de crise le percepteur ait avancé le délai de recouvrement de la taxe association foncière. Il cite aussi l'exemple de la taxe des fréquences radioélectriques où au final, les redevables ont payé deux fois en 2009 pour couvrir deux années civiles. M. Alexis MARGRAFF précise que l'encaissement de la taxe AF a été avancé pour des raisons de charge de travail. Durant la période estivale, le recouvrement de la taxe peut être confié à des emplois saisonniers.

Mme Agnès KIEFFER fait le bilan d'étape des animations de l'été et indique que l'association ECS s'est restructurée en deux pôles : un pôle sportif et un pôle culturel.

M. Henri MASSON donne l'avancée de l'entretien des siphons de rue dans les communes concernées. Lors d'une prochaine réunion de la commission « mutualisation des moyens », le cas des séparateurs d'hydrocarbures sera examiné.

M. Pierre ENGASSER informe de la tenue de l'assemblée générale de l'association de gestion de la Petite Enfance le 28 août 2009. Une modification des statuts de l'association est à l'étude.

M. Maurice ZIMMERLE précise qu'il se rendra à Angers à une formation intitulée « Stratégie et projet de territoire » le 9 septembre prochain pour intervenir à la demande de l'organisateur sur la maîtrise d'ouvrage déléguée (plus de trente ans d'expérience au niveau de l'intercommunalité Essor du Rhin).

M. André ONIMUS proposera au président du Syndicat Mixte de l'EPAHD « Les Molènes » que M. Maurice ZIMMERLE reste le secrétaire du syndicat mixte pour assurer le suivi des travaux d'extension et de remise aux normes du bâtiment. Il fait part également du bon fonctionnement de la nouvelle organisation des services de la communauté de communes (effective depuis le 1^{er} juillet 2009).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 21 h 30.

Les membres présents :

Le Président :

André ONIMUS

Le Vice président :

Henri MASSON

François BERINGER

Agnès MATTER-BALP

Eric MICHELAT

Mario HEGY

Le Vice président :

Etienne SIGRIST

Le Vice président :

Frédéric GOETZ

Bernard BRUN

Philippe HEID

Jean GOETZ

Jean-Marc LOEWERT

Le Vice président :

Pierre ENGASSER

Le Vice président :

Agnès KIEFFER

Pierre RENTZ

Cédric LEPAUL

Florent OTT

Christophe BITARD

Membres excusés : M. Cyrille LHUILLIER - Mme Fabienne STICH – M François WASSMER – M. Patrice WALTISPERGER

Procurations : Mme Fabienne STICH à M. Etienne SIGRIST – M. Cyrille LHUILLIER à M. Philippe HEID- M. Patrice WALTISPERGER à M. François BERINGER

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Etait invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim excusé.

Personnel présent : MM. Maurice ZIMMERLE, Fabrice KRIEGER et Denis RUSCH